

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 février 2019**

L'an deux mil dix neuf, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » : Suivi du dossier -

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'un Dossier d'Information Mairie (DIM) rédigé par l'opérateur Free et décrivant les caractéristiques du pylône est consultable en mairie.

D'autre part, un arrêté intercommunal sera effectué avec la commune de Thorigné en Charnie pour lancer l'enquête publique relative à la cession d'une portion de chemin à Territoire d'Energie Mayenne correspondant au terrain nécessaire à l'implantation du pylône.

SALLE COMMUNALE : Remplacement de la porte-fenêtre –

Le Conseil Municipal est informé que la porte-fenêtre côté cour de la salle communale est changée. Elle est protégée en attendant d'être peinte. Il faudra prévoir l'aménagement d'un seuil pour faciliter l'accès et ne pas abîmer cette nouvelle porte.

DELIBERATION N° 2019/01 :

DIVAGATION DES ANIMAUX D'ELEVAGE : Mise en place d'un lieu de dépôt –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la divagation répétée d'animaux d'élevage dans le village il est nécessaire de mettre en place un lieu de dépôt pour parquer ces animaux errants.

En effet la divagation d'animaux est encadrée par la réglementation du Code Rural mais aussi du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire, dans le cadre de son pouvoir de police, de prendre un arrêté contre cette divagation avec la désignation d'un lieu de dépôt et la demande d'intervention de la gendarmerie pour verbaliser l'infraction selon une contravention de 2^{ème} classe soit 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de mettre en place un lieu de dépôt sur le terrain communal de la colline St Sylvain pour parquer les animaux d'élevage errants,
- ⇒ de fixer le coût de capture et de prise en charge de ces animaux à un montant forfaitaire de 400 € et de frais de garde à 20 € par jour par animal.

GRAND DEBAT NATIONAL : Information –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cahier est à disposition du public à la mairie pour recueillir les doléances dans le cadre du Grand Débat National. D'autre part, chaque citoyen peut faire part de ses suggestions sur le site www.granddebat.fr. Il est proposé également d'organiser une soirée débat dans les salles communales, le Maire se tenant à disposition des débats s'ils le souhaitent.

RELEXION SUR LA CREATION DES COMMUNES NOUVELLES -

Mr le Maire rappelle la grande souplesse de la Loi régissant la création des communes nouvelles ainsi que parallèlement les difficultés financières à venir pour nos petites communes. Il est nécessaire de réfléchir aux conditions préalables : maintien dans les mêmes conditions des secrétariats de mairie, maintien du RPI, ... Une réunion de travail sur ce thème sera organisée afin d'exprimer les craintes, les questions et les suggestions de chacun.

FISCALITE DIRECTE LOCALE –

Mr le Maire fait le point sur les différentes délibérations de fiscalité directe locale qui seront éventuellement à modifier pour 2020.

ETUDE PREALABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 –

Mr LE BLANC fait part de ses commentaires sur le bon résultat de ce compte administratif 2018. Il présente un excédent de fonctionnement supérieur à celui prévu au budget primitif. Il sera analysé en détail lors de la préparation du budget primitif 2019.

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES –

Mr le Maire présente une demande de Mr le Trésorier d'Evron, comptable public, pour une admission en non-valeur de produits irrécouvrables à hauteur de 1 328.34 €. Ils concernent des impayés sur plusieurs années de frais de garderie et de cantine par des familles des communes du RPI. Il est proposé de ne pas prendre de décision dans l'immédiat. Mr le Maire contactera les autres maires concernés afin d'étudier ce problème.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN : Réflexion sur le devenir de ce service –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Coëvrons a décidé, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, de supprimer progressivement dans un délai de 5 ans la dotation des services techniques communs allouée aux communes. Pour notre commune, elle s'élève à 14 418 € cette année soit une baisse de 3 605 € par rapport à l'an dernier. Mr LE BLANC propose dans un premier temps de dresser l'inventaire des travaux effectués régulièrement par ce service afin d'étudier la diminution possible de certaines tâches.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Pré-étude des plans de zonage pour la commune –

Mr le Maire présente les plans de zonage du PLUi proposés pour la commune par la Communauté de Communes des Coëvrons. Vu plusieurs points qui doivent être éclaircis concernant l'absence de légende pour certaines zones de représentation de certaines haies remarquables, de certains points d'eau, ... Mr le Maire prendra contact avec le service d'urbanisme pour demander les rectifications nécessaires.

DELIBERATION N° 2019/02 :

LOCATION DU GITE COMMUNAL : Révision d'un tarif pour 2019 –

Suite à la demande du service de réservation des Gîtes de France relative à la tarification de la location d'un week-end selon le nombre de nuitées,

Le Conseil Municipal décide :

- pour l'année 2019, de maintenir le tarif de location du gîte communal à 255 € le week-end que ce soit pour une ou deux nuitées.

QUESTIONS DIVERSES :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, il n'a pas exercé de droit de préemption urbain sur le bien soumis à ce droit, situé 5 rue des Tisserands, cadastré C 35-128, appartenant à Mr RASMUS Lionel.

LABEL « VILLAGE PRUDENT » -

Mr le Maire présente un courrier du Président de l'association de la Prévention Routière qui propose l'accès au label « Village Prudent ». Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

COMPTE RENDU DE VISITE DE MNE POUR LE RECENSEMENT DES CHAUVES-SOURIS –

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de visite de Mayenne Nature Environnement pour le recensement des chauves-souris dans les bâtiments publics de la commune. Mr JOSSET informe les conseillers communaux que le Comité des Fêtes propose de financer les autocollants et autres objets de sensibilisation pour aider la préservation de cette espèce.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF –

La Commission des Finances se réunira le mois prochain pour préparer le budget primitif.

COLLECTE DES DECHETS -

Il est demandé de contacter le service environnement de la Communauté de Communes des Coëvrons pour signaler que les camions qui collectent les déchets plastiques ne sont pas adaptés car ils déversent régulièrement ces déchets sur leur passage et notamment dans les fossés.

RPI DE L'ERVE : Projet de classe de mer en 2019 –

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux qu'une demande de subvention sera faite près des communes du RPI pour un projet de classe de mer des écoles de Chémeré Le Roi et St Pierre sur Erve. Un conseil d'école est prévu en mars pour étudier ce projet.

ORGANISATION DU TRAIL DE LA VALLE DE L'ERVE –

Une réunion aura lieu le 1^{er} mars prochain à Saulges pour préparer l'organisation du Trail de la Vallée de l'Erve du 22/06/2019.